

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 16 (1908)
Heft: 12

Artikel: Les cinq merveilles de Lutry
Autor: Dumur, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-16093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES CINQ MERVEILLES DE LUTRY

Chacun sait que l'antiquité eut ses sept merveilles : les pyramides d'Egypte, les jardins suspendus de Babylone, le tombeau du roi Mausole, le temple de la grande Diane d'Ephèse, le Jupiter olympien de Phidias, le colosse de Rhodes et le phare d'Alexandrie. La petite ville de Lutry ne pouvait sans doute, à elle seule, montrer autant de mirifiques choses ; néanmoins, la *granta louïe*, *l'homo de l'épare*, *lou sindzo*, *la grossa clotze*, *lou piot*, lui valurent autrefois, sur toutes les rives du Léman, quelque renom.

C'est en 1803, sans doute dans une cave, qu'un joyeux plaisant, l'esprit en goguette, imagina ou réchauffa cette facétie. Le canton de Vaud venait d'être divisé en dix-neuf districts, et, au milieu d'ardentes compétitions, Cully avait été choisi, à raison de sa position centrale, comme chef-lieu de Lavaux. Les politiciens de cette localité célébraient la victoire par maintes rasades et n'oublaient pas les quolibets à l'adresse de Lutry, la vieille rivale : qu'avait-elle donc à se plaindre ? Il lui restait ses cinq merveilles !

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis ces événements et, de toute cette effervescence, il ne subsiste qu'un souvenir effacé. D'ailleurs la grimaçante figure du singe de Lutry a disparu et, lorsque dans cette ville, du haut de la vieille tour, la grosse cloche fait entendre sa voix de basse taille, c'est pour parler de concorde et de paix. Le chroniqueur

peut donc, sans crainte de blesser personne, recueillir quelques détails historiques trop menus pour que la tradition les conserve longtemps.

I

Les personnes qui n'ont pas connu Lutry avant 1837 doivent faire un sérieux effort d'imagination pour se représenter la *granta louïe*; il faut, en effet, que, d'un coup de baguette, elles éliminent tout le quai et le port. Le long de la grève caillouteuse ainsi reconstituée, voici apparaître, pressés les uns contre les autres, d'étroits jardinets, des cours et ci et là quelques dépendances et petites constructions rurales, envahissant à l'envi l'espace compris entre la rue et le lac.

Depuis longtemps la maison de ville s'était étendue de ce côté là tout à son aise. Pour elle on avait élevé, en partie sur pilotis et comme sur de fortes échasses, un appentis de bois qui allait jusqu'au rivage et empiétait même quelque peu sur le lac. Son toit venait s'appliquer contre le rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Le local spacieux ainsi créé n'était autre que la *granta louïe* ou, en français, la grande galerie. Au XVI^e siècle elle existait déjà, comme on le voit par les manuaux du conseil et, parfois celui-ci y tenait ses séances au frais, lorsqu'en été il faisait trop chaud ailleurs. Pendant les hautes eaux, les pêcheurs à la ligne, commodément assis près d'une large baie, pouvaient de là attraper maints poissons. On dansait aussi dans cette salle semi-aquatique, mais rarement et en cachette, parce que les ordonnances bernoises interdisaient ce plaisir. Après la révolution de 1798 en revanche, on le fit de tout cœur et sans gêne. Un joyeux vigneron à barbe blanche racontait naguère d'un air malicieux et en clignant de l'œil, les succès qu'il avait emportés dans ce lieu enchanteur alors qu'il était jeune. Là, pour la première fois, il avait

serré la taille de sa Fanchette et, tout émoustillé par un tour de valse, trouvé le moment propice pour lui dérober un petit baiser « sans que personne y vit goutte ». Mais tout cela est de bien vieille histoire. Lors de la construction du port, en 1837, on a abattu la *granta louïe*; Fanchette est morte et le galant barbon ne lui a guère survécu.

L'ancienne maison de ville, du xv^e siècle, avait été restaurée et modifiée en 1588, puis en 1607. Dans une de ses salles on voyait un superbe poêle de cachelles peintes, en forme de tour ornementée, portant la date de 1603 et qu'on a transporté au château de Chillon. Le vieux bâtiment a été démolî en 1898 et remplacé par un autre de style moderne. Aujourd'hui, de Lausanne et des environs, de nombreuses noces y font volontiers un petit tour en voiture et y trouvent toujours excellent accueil.

II

A une époque fort reculée, disent les mauvais plaisants, les gens de Lutry, pour se garantir de toute agression extérieure, voulaient avoir des fortifications, aussi bien que les citoyens et les bourgeois de Lausanne. Malheureusement, l'argent qu'exigeait un si gros travail faisait défaut. Après en avoir délibéré à plusieurs reprises, les autorités locales décidèrent que, pour commencer, on se bornerait à construire une première porte de ville et il ne restait plus qu'à en fixer l'emplacement. Sur ce point délicat les opinions variaient; des partis se formèrent et s'échauffèrent si bien qu'ils en vinrent aux mains. Enfin, de guerre lasse, les combattants convinrent de prendre l'avis d'un respectable vieillard de la contrée, nommé Jehan de Savuit, connu au loin par sa prudence et sa profonde sagesse. Les plus entêtés promirent de se soumettre à sa décision.

Nanti de ce cas épineux, le précurseur de Nicolas de Flue sut tenir la balance d'une main impartiale. « Quelques-

uns d'entre vous, dit-il, voudraient construire la porte du côté d'orient; d'autres insistent pour qu'on la mette à occident; il en est enfin qui préféreraient la voir au nord; eh bien, pour tout arranger, placez-la... au milieu de la ville (*bouta-la pi au maitein*)!

Ainsi fut fait et voilà comment à Lutry on voyait une porte qui barrait la rue principale presque à égale distance de ses deux extrémités.

Inutile de dire que ce n'est là qu'une facétie. On rencontre, il est vrai, plusieurs fois dans les parchemins un Jehan de Sawit ou de Savuit au XIV^e siècle, mais nulle part il n'est parlé de sa sagesse. D'ailleurs, si, de prime abord, la porte dont il s'agit paraît anormale, elle s'explique bientôt d'une façon toute naturelle par le seul fait du développement successif de la ville. Cette construction la fermait autrefois du côté d'occident. Comme son nom l'indique, le « Bourg neuf », est un quartier de date plus récente, un faubourg.

C'est vers 1220 que Berthold de Neuchâtel, évêque de Lausanne, fit fortifier Lutry et, comme ouvrage avancé éleva, dit-on, la tour de Bertholo. Un chemin, qui aujourd'hui donne le tour de la ville, occupe l'emplacement d'anciens fossés. Du côté de l'ouest on remarque une tour, décrépite et pittoresque, qui faisait partie de l'enceinte. Lorsque celle-ci eut acquis son développement complet, la ville posséda quatre portes : une du nom de Favier ou à Favier, du côté de Cully; la deuxième, appelée ès Métraux ou aussi du Vescenand (Visinand, Voisinand), au nord; la troisième, dite du Grand Pont, à occident; enfin celle du centre, dont nous nous occupons maintenant. Le portail de cette dernière existait encore au commencement du XIX^e siècle. Un modeste clocheton surmontait son toit à deux pans. Sur l'une et l'autre face de cette construction se voyaient les cadrans de l'horloge. Un petit escalier, adossé à la maison voisine, permettait l'accès de la soupente. C'était là, sur le bois de la

porte étroite fermant ce réduit, qu'un artiste inconnu avait dessiné à grands traits et grossièrement enluminé *l'homo de l'épare*, notre deuxième merveille. Ce personnage, revêtu du costume tailladé des vieux Suisses du xvi^e siècle et armé de sa hallebarde, simulait sans doute une sentinelle. Les gens de Lutry, on ne sait trop pourquoi, portaient à ce gardien muet la même vénération que les bourgeois de Berne à leur Goliath (saint Christophe) d'illustre mémoire. Mais hélas, dans le bourg des bords du Léman, pas plus que dans la ville fédérale, les sentiments et les souvenirs d'autrefois n'ont pu retenir la main des démolisseurs modernes. Avec la porte de l'horloge, le fidèle hallebardier de Lutry est tombé à terre, il y a quatre-vingt et quelques années déjà. On prétend qu'il fut alors pieusement recueilli par un amateur de vieilleries et qu'on l'aperçut plus tard dans un galatas. Espérons qu'on saura le retrouver et lui rendre les honneurs qui lui sont dus.

La dénomination *d'homme de l'épare* reste inexpliquée, à moins qu'elle ne fasse allusion aux pentures de fer (*éparés*) de la porte sur laquelle notre guerrier était peint.

III

Jadis, le voyageur qui, venant de Vevey, se rendait à Lausanne, passait donc, au milieu de la ville de Lutry, sous la porte de l'horloge dont nous venons de parler ; il n'avait alors qu'à lever les yeux pour voir et admirer, à sa droite, une troisième merveille. C'était le singe (*lou sindzo*), dont tous les vieillards gardent encore le vivant souvenir. Sculpté, à la hauteur du premier étage dans l'angle d'une maison particulière, l'animal restait là bénévolement assis sur son derrière, la queue en évidence. Parfois il changeait de pelage, quand on rebadigeonnait le bâtiment et passait par toutes les nuances du jaune, du gris ou du roux. Un peintre farceur

inséra un jour son brûlot entre les dents du quadrumane et l'y laissa. Le lendemain, un naïf paysan des monts de Lavaux (*Joratay*), descendu en ville pour le marché, fut fort intrigué à l'aspect de ce singulier personnage : « *Né pas on homo* », dit-il après un instant de réflexion... « *l'a ona cuva* »... « *né pa ona bîta* »... « *l'a ona pipa* »... puis, tout-à-coup, trouvant son affaire et se frappant le front : « *lé prau su on... Eskimo* ».

En 1854, notre singe faisait encore la grimace, mais pour la dernière fois. Cette année là en effet une main barbare le mit en pièce. Lutry perdait ainsi un motif d'architecture intéressant et qui peut-être avait sa signification historique railleuse. On dit que ce singe de pierre provenait d'une ancienne chapelle et la chose est plausible, puisqu'on trouve des sculptures de ce genre dans les églises de Romainmôtier et de Grandson. Elles figuraient là, à ce qu'on prétend, le génie du mal. Il ne semble pas qu'à Lutry il en fût de même. Dans cette ville, les singes étaient vus d'un œil favorable. Au commencement du XVIII^e siècle, on en remarquait un qui formait le chapiteau d'une des fontaines publiques. Aujourd'hui il en existe un encore sur la façade occidentale du temple et sur l'une des portes du château.

IV

En 1549, la grosse cloche de l'église de Lutry, qui, sans doute, dans sa jeunesse avait été catholique, s'était rompue. Le conseil décida de la faire refondre et s'adressa à cet effet à deux maîtres habiles : Amey Tyot, d'Evian, et Jaques Bildeaulx, de Fribourg. Le travail devait s'exécuter sur place. La ville fournissait « la mactière » et tous les accessoires nécessaires : « bois, charbon, terre, fiente de chivaux, fer, cheuesle (chevels, cheveux, peut-être filasse, étoupe), aulx (ailleurs eulx), verges, carrons et trente livres de fyn enten (étain fin) ». Le prix de la main-d'œuvre était fixé à vingt

écus d'or. Les fondeurs s'engageaient à faire une cloche « de quatre doigts plus large que l'ancienne, tout à l'entour » et à la rendre posée sur son « sieche » (siège) dans le « beffrey du clochié, saine, nette et bien sonnante, à dict de tous gens de bien ». Il avait d'abord été question d'y faire figurer les armoiries de la ville de Lutry et celles du « prince ». Après réflexion on renonça à la chose, apparemment dans la crainte que cette dernière marque ne servît plus tard de prétexte à quelque revendication malencontreuse de la part de Berne. Il fut donc arrêté qu'on n'y inscrirait que le millésime, mois et année, avec ces mots : « *La parole de Dieu demeure éternellement* ».

Le 8 août 1549, le banderet, le gouverneur et quelques membres du conseil firent rompre la vieille cloche et en pesèrent les morceaux. C'était ainsi trente-sept quintaux de métal qu'on avait à disposition, quantité bien insuffisante pour le but qu'on se proposait. « Trois autres cloches, qui estoient au petit clochié des moines » furent à leur tour sacrifiées¹; mais les « maistres » ne se déclaraient pas encore satisfaits. Une députation envoyée à Berne obtint un léger subside ainsi que la vente en faveur de l'œuvre de quatre cloches enlevées eux églises de Lausanne et que le bailli de cette ville avait en dépôt. L'une pesait quatre quintaux et les trois autres chacune quatre-vingt livres. Tout cela ne faisait pas encore le poids voulu. En grande hâte des exprès se rendirent à Cossonay, pour y acheter une cloche de quatre quintaux, et à Payerne où ils purent se procurer « sis quintal de mactière, pour le pris de quatre groz la livre ». Le conseil de Lutry, à bout d'expédients, fit enfin prendre la cloche de Savigny et la remplaça par une plus petite.

Durant ces négociations et ces courses, le moule avait été confectionné ; monseigneur le Bailli de Lausanne fut invité

¹ Ces trois cloches, qui avaient appartenu au prieuré de Lutry, pesaient ensemble dix quintaux.

à venir présider le grand œuvre de la fonte. Le mardi 3 septembre 1549, la foule accourue attendait pleine de curiosité et d'admiration en apprenant que le creux pratiqué en terre allait engloutir tout le bronze liquéfié de l'ancienne grosse cloche et tout celui encore de neuf autres cloches de diverses dimensions. Enfin les maîtres fondeurs ouvrirent la fournaise et firent couler le métal incandescent, « Dieu merci », l'opération eut un plein succès et au bout de quelques jours le bourdon monstre put être hissé dans le beffroi. Dès lors la *grossa clozze* de Lutry s'acquit au loin une légitime réputation ; on en parlait partout comme d'une merveille. Malheureusement elle n'est plus intacte. Le soir de Saint Sylvestre 1865 des sonneurs trop zélés la mirent en branle avec une telle violence qu'ils en firent sauter un morceau. Sa voix n'a plus la sonore gravité et l'ampleur d'autrefois.

V

Qu'est-ce donc que le plot (*lou piot*), la cinquième merveille de Lutry ? Pour résoudre la question quelques mots d'histoire locale sont nécessaires.

Pendant de longs siècles la ville de Lutry occupa dans la contrée connue aujourd'hui sous la dénomination générale de Lavaux une position prépondérante. Située au débouché de la vallée qui portait son nom (*vallis de Lustriaco*; en vieux français *la vaulx de Lustrier* ou de *Lustrie*; *Lavaux de Lustry*) elle était de fait la véritable capitale du vignoble. Le riche prieuré de moines bénédictins fondé en ce lieu en 1025 par un seigneur Anselme et rétabli en 1087 par l'empereur Henri IV, contribuait à lui donner une réelle importance. C'était là aussi que, depuis le xi^e siècle au moins, l'évêque de Lausanne avait, comme officier laïque, un mayor, qui était parvenu à rendre sa charge héréditaire et faisait sentir son importance chaque jour davantage.

Le mayor, notons-le bien, déployait son autorité non seulement sur Lutry et ses monts (Savigny), mais encore sur presque toute la grande paroisse et communauté de Villette, qui comprenait alors, outre le hameau de ce nom, la ville de Cully, les villages d'Epesses, de Riex, de Grandvaux, de Chenaux, de Lallex, d'Aran et enfin les monts de Forel. Dans ce territoire (sauf à Epesses et d'autres petites localités qui dépendaient du couvent de Lutry) ce feudataire de l'évêque possédaient, en matière civile la juridiction de première instance. En matière pénale, il avait seul le pouvoir de mettre la main sur les criminels, de procéder à une enquête sommaire et, chose curieuse, de s'approprier le corps du délit, lorsqu'il s'agissait de larcins¹. Il devait ensuite livrer le prévenu au châtelain d'Ouchy et l'affaire suivait son cours à Lausanne. Les causes de moindre importance, ressortant de la basse et moyenne juridiction, étaient jugées à Lutry même. Dans la grande rue de cette ville, à quelque distance à orient de la porte de l'horloge, se dressait, à l'angle d'une maison de la rangée du nord, un pilier de justice surmonté d'une girouette. Il y pendait une chaîne avec collier de fer. C'était le carcan, où l'on exposait pour quelques heures au mépris public les malfaiteurs condamnés à cette peine. Le *pilot* qui nous intriguait tout à l'heure était le socle de pierre de ce pilier de justice, et, par extension, le pilier lui-même. Ce nom rappelait peut-être le plot ou morceau de bois triangulaire sur lequel, à l'école, le magister faisait agenouiller les élèves indociles pour les mater.

A quelques pas seulement de cet instrument de correction, on avait aussi établi la cage dans laquelle on renfermait et faisait tourner et retourner sur eux-mêmes les maraudeurs, les vagabonds et autre menue racaille.

¹ Une enquête du 27 février 1550, faite sur l'ordre de magnifique Hans Frisching, bailli de Lausanne, montre qu'en effet le mayor de Lutry avait droit à la *despoille* des criminels, soit, dans le cas particulier, à des fromages volés.

Pilier de justice et *tourniquet* sont représentés sur le plan de la ville dressé en 1705 par de Lerber.

Tandis que Lutry centralisait ainsi dans ses murs le pouvoir judiciaire, Cully restait décidément en sous ordre. Dans le domaine ecclésiastique cette petite ville n'était pas même chef-lieu de paroisse ; elle devait se contenter d'un simple diacre, tandis que le premier ministre résidait dans la cure de Villette. Pour le dire en passant, cet état de chose ne fut modifié qu'en 1766.

Déjà au milieu du XVI^e siècle les gens de Cully avaient le sentiment de leur infériorité politique et aspiraient à jouer, eux aussi, leur rôle. Ils comprirent facilement que, pour s'émanciper, ils devaient commencer par battre en brèche l'autorité du mayor. A Berne ils trouvèrent de l'appui car LL. EE. saisissaient toutes les occasions de faire disparaître dans le pays conquis les institutions féodales qui rappelaient le passé et pouvaient porter ombrage à la nouvelle autorité souveraine. A la suite de nombreuses démarches, dans le détail desquelles il est inutile d'entrer ici, Cully finit par obtenir un corps de justice distinct. Le 23 septembre 1577, son conseil s'empressa de constater ce premier succès. Un collier de fer (*culard*), au bout d'une chaîne, fut scellé à un poteau, probablement dans le haut de la ville, près de la fontaine, pour servir à l'exposition des malfaiteurs ; plus bas, à la *croisée*, devant *l'auditoire* (le bâtiment où se trouve l'horloge) et qui devint le siège du tribunal, on installa le *virolet*.

Dès lors, pendant un peu plus de vingt ans, le mayor dut avoir à Cully un lieutenant qui, en son nom, présidait la nouvelle cour de justice organisée pour la paroisse de Villette. Lorsque Claude Mayor, le dernier mâle de sa race, mourut en 1598, Lutry et Cully furent érigées en châtelaines distinctes et eurent chacune leur propre chatelain.

Au point de vue judiciaire ces deux villes se trouvèrent

ainsi sur le pied d'une égalité parfaite ; mais, malgré des prétentions contraires, elles n'avaient, ni l'une ni l'autre, l'exercice de la haute justice criminelle. A cet égard elles restaient, par rapport à des localités voisines de moindre importance, dans un état d'infériorité manifeste. La justice de St-Saphorin, par exemple, possédait l'omnimode juridiction, y compris le droit de dernier supplice, et dressait son gibet au Dailly, près de Chexbres. C'est elle qui, du 10 au 15 décembre 1606 condamna encore, un homme et trois femmes pour cause de sorcellerie et, tout aussitôt, fit brûler ces malheureux sur le bûcher.

Les châtelains et justiciers de Lutry et de Cully devaient se borner à infliger aux petits malfaiteurs quelques heures de carcan. Les véritables criminels étaient jugés à Lausanne, puis pendus ou décapités à Vidy.

Lorsqu'en 1803 la ville de Cully, devenue chef-lieu du district de Lavaux, eut par la même son tribunal criminel, le succès fut pour elle complet. A Lutry, en revanche, la déception était grande.

Le mauvais plaisant qui, à cette époque, énumérait les cinq merveilles que nous venons de passer en revue savait son histoire de Lavaux et ménageait habilement la gradation. *In cauda venenum* : le misérable piot était à la fois la dernière merveille et la dernière flèche du Parthe.

ÉPILOGUE

Pendant sa longue administration du Pays de Vaud, le gouvernement bernois s'était occupé le moins possible de voierie et il ne laissait guère après lui qu'une bonne route, celle qui reliait Berne à Lausanne. Pour desservir tout le vignoble de Lavaux, il n'existant qu'un étroit chemin, tortueux et accidenté, où deux chars ne pouvaient se croiser qu'à certaines places déterminées, aux *rencontres*. Lorsqu'en 1831, la nouvelle route de Lausanne à Lutry fut achevée,

les habitants de cette dernière ville, enchantés d'avoir enfin à leur disposition une voie de communication facile avec la capitale, voulurent en tirer le meilleur parti possible et, à cet effet, entreprirent, quelques années plus tard, la construction d'un port. Bientôt, on vit surgir de l'onde deux longues jetées destinées à abriter toutes les barques du Léman. Ouchy allait être supplanté. Mais, on n'avait pas assez tenu compte des vagues énormes que soulève la vaudaire. Plus d'une fois on les vit déferler avec furie jusque par dessus l'obstacle qui leur était opposé. Coup sur coup les deux jetées ont même été sérieusement endommagées par les orages du 2 février et du 5 décembre 1879. A peine le nouvel ouvrage était-il terminé que déjà on le chansonnait :

Lutry, sur les bords du Léman
Fait le commerce du Levant ;
On y voit la cave et le port,
L'une est vivante et l'autre mort.

Tandis que les railleurs aiguisaient ainsi leurs traits, la petite ville, fort tranquille, n'en continuait pas moins à se mirer coquettement dans les eaux bleues du lac. Ses habitants, d'humeur joviale, avaient l'esprit trop ouvert pour se formaliser de quelques innocentes plaisanteries. Les promeneurs, en quête de sites paisibles, venaient volontiers se reposer sous les ombrages de la place du Grand-Pont pour y aspirer avec délice les fraîches brises du Léman. En passant ils ne manquaient pas de jeter un coup d'œil étonné sur le vénérable tilleul dont le tronc noueux et évidé conserve un restant de sève et fait verdir encore une ou deux branches. Enfin, les amateurs de vieilles choses ont su découvrir, dans le haut de la ville, les vastes toits du château, sa curieuse porte ornementée du XVII^e siècle, ses salles aux plafonds cloisonnés, ses beaux poêles de catelles peintes. De leur côté les archéologues se sont mis à explorer

le temple et l'ont fort intelligemment restauré. Aujourd'hui, nul n'ignore que cet édifice est bien la véritable merveille de Lutry.

B. DUMUR.

SIX LETTRES INÉDITES

DE SEIGNEUX DE CORREVON A FRANÇOIS-PIERRE DE DIESBACH

Si l'on étudie avec quelque peu d'attention l'histoire littéraire de la Suisse romande au XVIII^e siècle, on est surpris de trouver, à côté des écrivains et penseurs dont la renommée est universelle, une pléiade assez nombreuse d'esprits distingués, qui, sans prétendre au premier rang et sans d'ailleurs le mériter, ont cultivé les lettres avec succès et exercé une influence heureuse sur le goût et la mentalité de leurs contemporains. Généralement issus des classes-supérieures de la société, ces hommes étaient destinés par leur naissance aux hautes charges de l'Etat qu'ils remplissaient avec conscience. La littérature n'était dans leur vie qu'un passe-temps, un agréable hors-d'œuvre, parfois même un simple accident. Leur qualité de gentilshommes leur donnait le droit de s'occuper de tout, même de littérature, et ils en usaient largement. La diversité de leurs occupations constituait un sérieux obstacle à leur perfectionnement littéraire ; leur dilettantisme en était un autre. Il s'ensuivit qu'ils effleurèrent tous les genres sans exceller en aucun. Ils passaient avec une aimable désinvolture du droit à la poésie, de la philosophie à la satire et, à mesure que surgissaient les questions ils les accommodaient à leur manière, avec plus de grâce que de talent. Si les œuvres qu'ils ont laissées sont marquées souvent au coin de l'ennui, il n'en est pas de même de leur